

La loi Macron en deuxième semaine

CONCURRENCE. Après le travail de la semaine dernière en commission, le projet de loi pour la croissance et l'activité porté par le ministre de l'Économie est examiné par les députés à partir aujourd'hui.

NUL DOUTE que les débats seront chauds, même si Emmanuel Macron s'est astreint, la semaine dernière, à déminer le terrain auprès des parlementaires de la majorité (*lire ci-dessous*). Adopté en commission spéciale de l'Assemblée après quatre-vingt-deux heures de débats sur une semaine (week-end compris), le projet de loi Macron, du nom du jeune ministre de l'Économie, est présenté, à partir d'aujourd'hui et pour deux semaines, devant les députés, en séance plénière.

Ce projet de loi pour la croissance et l'activité, long de 201 articles, promet de réformer des domaines vastes et variés : logements, transports, travail le dimanche, licenciements collectifs, conseils de prud'hommes, environnement. De quoi réveiller nombre de corporatismes, au premier rang desquels les professions réglementées de justice (notaires, commissaires-priseurs, huissiers, etc.) qui avaient battu le pavé par milliers partout en France en septembre dernier, avant de récidiver moins de deux mois plus tard, le 10 décembre, à Paris. Ils ont également entamé la semaine dernière une campagne de communication à grand renfort d'encarts publicitaires dans la presse, sur Internet et les réseaux sociaux. De nouveaux amendements au projet de loi ont été déposés par des élus sensibles à leur cause.

« Le texte qui arrive en séance a déjà largement été modifié »

Des proches du ministre

Après les 1 743 amendements examinés lors du marathon législatif en commission (dont 495 ont été adoptés) de la semaine dernière, 3 000 autres ont d'ores et déjà été déposés. Dont plusieurs centaines concernent les notaires, les greffiers et d'autres professions réglementées dont le texte modifie substantielle-

ment les règles de rémunération et les conditions d'exercice : libre installation contrôlée, mise en concurrence, baisse des tarifs, ouverture du capital aux experts-comptables, etc.

Il n'y a pas que les notaires qui sont remontés. Selon la CGT, près de

30 conseils de prud'hommes devraient suspendre leurs séances à partir d'aujourd'hui pour dénoncer les supposés mauvais coups portés à leur profession par le texte du gouvernement. Un discours rejeté par le cabinet Macron. « Nous ne servons

qu'un seul intérêt, l'intérêt général, martèle-t-on dans l'entourage du ministre de l'Économie. Il y a beaucoup de concertation et nous avons lâché sur un certain nombre de sujets. Le texte qui arrive en séance a déjà largement été modifié. » Quel

sort sera réservé aux milliers d'amendements déposés entre-temps ? Gouvernement et députés n'auront pas trop de deux semaines pour s'entendre.

LIONEL LEVY

SES HUIT PRINCIPALES MESURES...



Travail du dimanche

Autoriser l'ouverture des commerces 12 dimanches par an au lieu de 5 aujourd'hui, avec journées payées le double. Autorisation tous les dimanches, uniquement dans certaines zones, avec compensations salariales obligatoires.



Professions réglementées du droit

Baisser les tarifs. Principe de liberté d'installation des notaires, huissiers et commissaires-priseurs soumis cependant à l'autorisation du ministre de la Justice. Instauration d'une limite d'âge de 70 ans.



Transports

Permettre aux cars de transporter des passagers sur de longues distances et donc de concurrencer le train.



Epargne salariale

Développer l'actionnariat salarié en simplifiant les dispositifs existants (le plan d'épargne pour la retraite collectif, par exemple) en les rendant plus attractifs fiscalement pour permettre leur généralisation aux PME.



(LP/D. Goldsztejn)

Licenciements collectifs

Faciliter les licenciements lors d'un plan social en donnant aux entreprises plus de flexibilité, par exemple pour apprécier les critères sociaux d'employabilité (ancienneté, enfants à charge, âge...)



Logement

Développer le logement locatif intermédiaire en permettant aux villes d'augmenter de 30 % le nombre de mètres carrés constructibles sur un terrain donné.



Secret des affaires

Afin de contrer les tentatives d'espionnage industriel, la loi rend passible d'une amende voire d'une peine de prison la violation d'informations sensibles pour les entreprises (brevets, croquis, documents confidentiels).



Réforme des Prud'hommes

Raccourcir les délais en favorisant notamment l'intervention de juges professionnels. Création de tribunaux de commerce spécialisés pour certaines grandes entreprises.



LP/Infographie

Comment le ministre a séduit son aile gauche

C'EST L'ÉPREUVE DU FEU pour Emmanuel Macron. Si le climat après les attentats va adoucir les débats qu'on annonçait tendus, le ministre de l'Économie a aussi fait en sorte de mettre toutes les chances de son côté.

« Il y a une méthode Macron », souligne le député Arnaud Leroy, proche d'Arnaud Montebourg et frondeur. Le ministre a ainsi assisté de bout en bout aux discussions de la commission spéciale qui a planché sur son texte toute une semaine. « Il a été présent de 9 heures à 1 heure du matin », se félicite un socialiste saluant le talent d'écoute du ministre. « Il a fait un sans-faute pour le moment », reconnaît Jean-Patrick Gille, député d'Indre-et-Loire. « Il accepte de coproduire avec les parlementaires, d'autres devraient s'en inspirer », grince un élu.

Des frondeurs parmi les rapporteurs

Macron a pris soin de rencontrer beaucoup de députés en amont et il a choisi parmi ses rapporteurs des frondeurs ou des membres de l'aile gauche, comme Stéphane Travert (Manche), proche d'Henri Emmanuelli. « C'est habile mais aussi risqué, car nous avons une exigence forte », précise Travert. « Il nous a entendus », assure le rapporteur sur la question de l'ouverture des commerces le dimanche, qui a chauffé les esprits au PS. « On a beaucoup

avancé, notamment sur la compensation des salariés », plaide Travert. Autre facteur d'apaisement : ce sont les maires qui auront le choix de l'ouverture des magasins jusqu'à douze dimanches par an. « Après les attentats, cela va être plus compliqué d'expliquer qu'entre sept et douze dimanches d'ouverture, c'est un changement de civilisation », insiste le député d'Argenteuil Philippe Doucet.

Cependant, tous les socialistes ne sont pas prêts à plier. Pouria Amirshahi refuse que le débat soit muselé pour cause d'unité nationale et il votera contre. Les écologistes restent opposés, Cécile Duflo et d'autres eu plusieurs accrochages avec Macron lors de la commission spéciale. Le gouvernement devrait toutefois compter sur des députés UMP comme Hervé Mariton (*lire encadré ci-contre*), voire sur les élus UDI qui demandent d'autres avancées. « Le gouvernement est plus confiant qu'à la fin de l'année sur l'adoption du texte. Mais il peut se retrouver en difficulté sur un ou deux sujets », lâche un député citant l'assouplissement des règles de licenciement. « Des choses ont évolué, mais il reste des inquiétudes », confirme Gille. « Pour cela, explique un député, Macron peut encore bouger, il se garde quelques cartouches. »

ROSALIE LUCAS

« Des propositions que l'UMP aurait pu mettre en œuvre »

Hervé Mariton, député UMP de la Drôme

L'ex-candidat à la présidence de l'UMP explique pourquoi il votera la loi Macron.

Pourquoi soutenez-vous le projet de loi Macron ?

HERVÉ MARITON. Parce que ce texte comporte plusieurs propositions que l'UMP elle-même aurait pu mettre en œuvre si elle était au pouvoir. Je pense notamment au transport en autocar, à la dérégulation de certaines professions et à l'ouverture du dimanche dont la libéralisation encadrée telle qu'elle est prévue dans le projet de loi me paraît assurer un bon équilibre. On aurait bonne mine si, demain, une fois au pouvoir, on votait ce à quoi on s'est opposés aujourd'hui.

On parle beaucoup d'union nationale depuis les attentats. Vous vous situez encore sur ce registre ?

J'ai appelé à voter en faveur du projet de loi Macron dès décembre dernier. Mais il est vrai que les derniers événements marquent un tournant et démontrent qu'il est indispensable désormais de faire de la politique autrement. L'opposition ne peut plus se limiter à faire du



(LP/Ann Foreik)

Hollande bashing. Aujourd'hui, nous devons justifier pourquoi on vote en faveur d'un texte et pourquoi on s'y oppose. Je m'oppose par exemple à l'analyse du gouvernement sur les problèmes des banlieues et à sa politique qui n'est à mes yeux qu'un recyclage de vieilles idées, comme celle de recruter de nouveaux enseignants. En revanche, quand les faits l'imposent, je voterai pour, par exemple la loi Macron, mais aussi en matière de sécurité intérieure ou de défense.

Vous ne craignez pas de casser ce qui contribue à la lisibilité de nos institutions, la discipline de groupe au Parlement ?

J'ai toujours été libre et je le resterai. Mais je souhaite que, collectivement, une réflexion sur une nouvelle manière de s'opposer soit menée au sein de l'UMP. Après avoir fonctionné comme une opposition globale et frontale, nous devons désormais nous opposer de façon sélective, et ce, sans renier nos convictions. Ce raisonnement prend bien auprès des militants. Je lance aujourd'hui un appel à s'opposer autrement à mes collègues de l'UMP.

Propos recueillis par JANNICK ALIMI